

COMPTE-RENDU de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante (CFVE) - N°07

Réunion du 17/05/2023 de 12h00 à 14h00

Collège des Enseignants et Chercheurs

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Laurence BASSIERES	HCA	X		
Mme Suzel BALEZ	STA-CIMA		X	Pouvoir Bassières
M. Frédéric CHASTANIER	ATR-RA	X		
M. Philippe CHAVANES	TPCAU	X		
M. Franck GAUBIN	STA-CIMA	X		
Mme Laure JACQUIN	TPCAU	X		
Mme Laurence FALZON	ATR-APV	X		
Mme Manuela FRANZEN	TPCAU	X		
M. Yann NUSSAUME	VT	X		
M. Julien JOLY	TPCAU	X		
Mme Elise MACAIRE	SHS	X		
Mme Séverine ROUSSEL	TPCAU	X		

Collège des Etudiants

Titulaires	Année	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Solène LE RAI	L3		X	
Mme Assia GOUMAR	L3	X		
Mme Maud BAUER PRESTON	L2	X		
M. Pierre DE NADAI	L2	X		
Mme Sophia BOUMAHDI VALDERA	L2		X	
Mme Carla CORVO	M1	X		

Collège des Personnels des filières administratives, techniques et scientifiques (A.T.S)

Titulaires		Présent	Absent	Pouvoir
M. Jacques BERGNA		X		
M. Barmak LAHIJI			X	

Membres avec voix consultative

Titulaires		Présent	Absent
Mme Caroline LECOURTOIS	Directrice	X	
Mme Vincentella de COMARMOND	Directrice adjointe	X	
M. Samuel BRUNA	Responsable adjoint du service de la scolarité	X	
Mme Sophie VERRIER	Responsable du pôle juridique et de la coordination des instances	X	
Mme Léa Sattler	Enseignante STA-OMI, invitée permanente	X	

16 présents et 1 pouvoir portant le nombre de présents à 17.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. **Validation du CR de la CFVE du 6 et 19 avril 2023 (5mn)**
2. **Actualité de la vie étudiante (5 mn)**
3. **Organisation pédagogique (35 mn)**
 - Demandes d'affectations : état des lieux et objectifs.
 - Modes d'encadrement des séminaires et suites à donner à la proposition de création d'un nouveau séminaire.
 - Point sur le CTID archi folie.
 - Proposition du champ SHS pour la rentrée 2023-2024.
 - Point sur l'organisation de l'enseignement optionnel exceptionnel de valorisation de l'engagement étudiants.
Point sur l'organisation des ½ journées de l'école en débat.
4. **Admissions PARCOURSUP**
 - Bilan.
5. **Fonctionnement CFVE (35 mn)**
 - **Proposition de réunion conjointe CPS plénier/CA le mardi 30 mai 2023** pour présentation/discussion des documents d'autoévaluation de la procédure HCERES
 - **Finalisation nomination COPIL Coordinateurs de semestre de Licence :**
S1 (A.Penin ou A.Lapassat) **Vote**
S4 (manque un TPCAU/VT et un STA)
S5 (manque un TPCAU/VT et un STA)
 - **Finalisation nomination membres CFVE dans les COPIL :**
COPIL Stratégie numérique : Léa Sattler + un TPCAU/VT + un étudiant CFVE
COPIL Valorisation : un étudiant CFVE
COPIL Bi-cursus (étudiant ?)
COPIL Stages (renouvellement membres)
 - **Commissions/jurys réglementaires**
Commission d'orientation/fin de semestre
Commission de fin de droit
Commission HMONP
Commission d'évaluation des enseignements
Commission de disciple pour les étudiants
+ Jurys réglementaires (Licence/Master/HMO)
 - **Point sur les délégués étudiants et l'implication dans des tâches d'intérêt général pour les enseignants.**

5 juin 2023 : Affectation ; Feuille de route des coordinateurs ; Taïga ; Mise à jour règlements des études ; Calendrier universitaire 2023-2024 ; VAHM ; matériel pédagogique ; Mise à jour programme/encadrement pédagogique

11 juillet 2023

1. Validation du CR de la CFVE du 6 et 19 avril 2023 (5mn)

DÉCISION :

La CFVE valide le RD des CFVE du 6 et du 19 avril 2023.

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 17

2. Actualité de la vie étudiante (5 mn)

Les étudiants soulignent la surcharge de travail dans les TD.

Certains enseignants proposent des visioconférences pendant les vacances pour du soutien volontaire. Un mail va être envoyé par la directrice à l'enseignant.

3. Organisation pédagogique (35 mn)

- Demandes d'affectations : état des lieux et objectifs.

Vincentella de Comarmond indique qu'il faut prendre des positions de principe et les propositions seront faites à la prochaine CFVE car il y a encore des ajustements en cours. Il y a également la question du vote sur les effectifs minimums pour que des enseignements ouvrent.

Philippe Chavanes indique que les affectations pour les groupes de projet se font en 4 étapes. Les tableaux sont en cours pour regarder les demandes de mouvements et les manques. Il y a différents paramètres cette année : la suspension DSA correspondant à 2 ETP VT qui doivent revenir en priorité dans les enseignements de projet (J. Bruter, A. Durand, C. Pedelahore, P. Hilaire...) ; la campagne de recrutement qui n'est pas encore terminée ; la question en suspens des séminaires, avec l'ouverture du séminaire de J. Joly/A. Portnoi et le remplacement de Victoria Pignot ; l'attribution des décharges.

Caroline Lecourtois indique qu'elle ne peut attendre la fin de la campagne de recrutement car il y a de nombreuses vérifications à faire (pas plus de 320h, etc), que tout soit présenté au CA du 10 juillet et que tout doit être donc mis dans Taïga avant. Elle a déjà commencé une recopie du programme pédagogique de l'année prochaine avec déjà certaines corrections. Elle demande que tout lui soit transmis au plus vite.

Philippe Chavanes aborde la question de la règle minimum d'ouverture des groupes de projet en Master. La règle qui avait été posée était que l'on n'ouvre pas de groupe avec moins de 12 étudiants. Or cette règle n'a pas été appliquée dans la répartition des groupes, en particulier pour les PFE. La question est de savoir aujourd'hui si les groupes qui sont à moins de 12 étudiants sont reconduits pour l'année prochaine ?

Une discussion s'ouvre sur cette question de répartition des groupes de projet de PFE :

- 328 étudiants inscrits en PFE pour 18 groupes soit 18 étudiants en moyenne par groupe. Voir les moyennes sur 3 années et fermer ceux qui sont à moins de 12 étudiants (calcul du taux d'encadrement afin d'avoir une égalité de traitement entre étudiants).
- Le S9 et le S10 ne devraient pas être faits toujours par les mêmes enseignants. Donc limiter le nombre d'année ou l'on peut enseigner en PFE ? Pour mémoire, face au constat de l'absence de femmes responsables de groupes de PFE et du fait que certains enseignants y enseignaient depuis très longtemps la précédente instance a engagé une démarche de féminisation des PFE. Cette année, à la suite du retrait volontaire de X. Bonnaud et B.Gaudin, ce processus s'est engagé. Pour l'an prochain B.Weber a indiqué être prêt à se retirer de son PFE.
- Obligation d'intervenir dans deux cycles différents ? (6 sur 18 enseignants de PFE n'enseignent pas en Licence).
- Comment faire évoluer les équipes pédagogiques en master en particulier ? Les DE ne construisent pas à ce stade un cadre pédagogique suffisamment structurant et il semble important de chercher plus de perméabilité avec les séminaires et les CTID (Ex. à Val de Seine le Master est beaucoup plus collégial et les équipes sont plus en percolation).
- Que fait-on avec les groupes qui ont très peu d'étudiants pour la rentrée 2023-2024 (par exemple Claudio Secci qui a 10 étudiants cumulés pour son S7 et S10) ?
- Pour les PFE, le système d'inscription pédagogique fonctionne mal. Il faudrait définir un nombre maximum et minimum d'étudiants par groupe et faire respecter cette jauge. La question est également celle d'accepter ou non la sélection dans les PFE. A noter que sur le S10 les effectifs bougent d'une année sur l'autre
- Deux règles à mettre en place = il faut une jauge (16-21 ?) et dire à quelles conditions il faut fermer un PFE ?

Julien Joly rappelle que pour les S1, il n'y a quasiment pas de budget alors qu'il y a plus de 380 étudiants.

Caroline Lecourtois indique qu'il faut voter le principe, puis voir sur quoi on se base pour l'appliquer en termes d'effectif, et ensuite effectuer un travail pour voir ce que l'on propose aux personnes dont les groupes sont appelés à fermer. Elle indique qu'il y a aussi un autre paramètre lié à la mobilisation car il faudra faire des remontées sur le taux d'encadrement.

Assia Goumar souhaiterait que l'avis des étudiants soit recueilli car il y a des sujets qui les intéressent. Elle indique qu'il faudrait avoir plus de clarification pour les étudiants sur la construction de leur parcours pédagogique.

Philippe Chavanes conclut en indiquant qu'il pourrait y avoir :

- une proposition de jauge pour les PFE à définir, par exemple entre 16 et 20 étudiants (?).
- poser la question de la sélection
- Renforcer le rôle des DE (il faut une meilleure lisibilité de DE). A La Villette, la spécificité est de ne pas avoir de parcours imposé dans un DE, à la différence d'autres écoles où les étudiants doivent rester dans leur DE et y construire leur parcours
- Améliorer le système d'inscription

Pour une meilleure communication, tous les groupes de projet seront présentés dès ce printemps et il faudrait également présenter les DE en invitant les L3. Présentation pour les Erasmus en juin.

Il faudrait demander un retour pour les choix de séminaires avant le 10 juillet.

Pour la prochaine séance, Laure Jacquin et Yann Nussaume sont chargés de faire des propositions concernant l'organisation des PFE.

- Modes d'encadrement des séminaires et suites à donner à la proposition de création d'un nouveau séminaire.

Laurence Bassières rappelle les éléments suivants :

Il a été décidé que le GT Master donnerait un avis sur ces questions. Le GTM a proposé à Ioana Iosa d'organiser une réunion avec tous les séminaires pour faire un bilan.

Il est ressorti de cette réunion la demande de sursoir à l'ouverture du séminaire Joly/Portnoi pour stabiliser les effectifs enseignants et étudiants.

Sur l'encadrement des séminaires, il est rappelé que de nouveaux types de calculs avaient été décidés il y a 3 ans :

- 17.9h d'encadrement par étudiant
- Un maximum 6300h d'encadrement à partager pour l'ensemble des séminaires

Julien Joly indique que l'on est au cœur d'un problème de fonctionnement de l'école qui a un fonctionnement cloisonné avec le champ TPCAUI qui a le projet et les autres qui ont les séminaires. Or beaucoup d'enseignant de projet souhaitent aussi légitimement travailler en séminaire. Par ailleurs, le problème est que les laboratoires ont des doctorants qui vont faire des heures dans les séminaires et occupent ces places. Le cumul de toutes ces stratégies aboutit à un dysfonctionnement majeur : L'accès aux séminaires est très verrouillé, on ne peut jamais travailler ensemble et l'interdisciplinarité n'est pas satisfaite.

Philippe Chavanes indique qu'il ne s'agit pas de rediscuter sur l'accord qui a été voté en CFVE en faveur de la création du nouveau séminaire porté par Joly/Portnoi mais de décider de sa date d'ouverture (rentrée 2023-24 ou 2024-25)

Caroline Lecourtois précise qu'il y a 355 étudiants en S7 et que si l'on divise par 15 séminaires, cela revient alors environ à 24 étudiants en moyenne par séminaire. A volume d'heures constant, si on veut faire plus de séminaires, il faut donc répartir ces heures sachant qu'il y a un plafond maximum de 6300h et que le ratio moyen d'heure par étudiants de 17,9h est la règle de répartition voté par la précédente instance. Cependant, comme tous les ans, on ne connaît pas à ce stade le nombre d'inscrits pour l'an prochain. Comme la CFVE a considéré que d'un point de vue pédagogique il est cohérent d'avoir ce séminaire en plus, il est logique de le créer. Il faudra voir ensuite comment on le fait rentrer dans la grille pédagogique. Il faut que tout le monde joue le jeu de la grille de répartition.

Philippe Chavanes propose de voter en distinguant 2 questions :

- L'intérêt pédagogique pour l'école d'ouvrir dès la rentrée ce nouvel enseignement
- La nécessité de répondre aux inquiétudes des séminaires actuels en redéfinissant des principes d'encadrement leur permettant de pérenniser leurs équipes pédagogiques sans dépendre de manière trop rigide de la fluctuation des effectifs étudiants (mais sans revenir sur le maximum de 6300h globales)

Deux points sont donc mis au vote :

1.La CFVE vote-elle en faveur de la création de ce nouveau séminaire et de son inscription dans la plaquette pédagogique pour la rentrée 2023-2024 ?

2.La CFVE souhaite-t-elle revenir sur la grille d'encadrement ?

DÉCISION :

La CFVE vote en faveur de la création du séminaire proposé par Julien Joly et Anne Portnoi « Formes architecturales et urbaines de la coexistence : héritages et mutations. » et pour son inscription dans la plaquette pédagogique pour la rentrée 2023- 2024

Vote :

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Nombre de votant : 17

La CFVE souhaite-t-elle revenir sur la clef de répartition des heures pour les séminaires dans Taïga dans le cadre des 6300h affectées dans ce cadre ? si oui cette clef de répartition devra être présentée lors d'une des prochaines CFVE.

La CFVE vote en faveur de la modification de la clef de répartition des heures pour les séminaires. Laurence Bassières et Julien Joly se proposent pour réfléchir à cette nouvelle clef de répartition et proposeront à Anne D'Orazio et Sylvain Ebodé de les aider.

Vote :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Nombre de votant : 17

- Point sur le CTID archi folie.

Point reporté.

- Proposition du champ SHS pour la rentrée 2023-2024.

Le champ SHS propose la suppression d'un enseignement en S5 pour alléger les étudiants et les enseignants. Cela aurait plusieurs conséquences :

- Concernant le S5

Le départ du cours SHS du S5 libèrera 2 ECTS. Il faut donc d'une part reconstituer une UE (l'histoire ne peut pas rester toute seule) et d'autre part, il faut affecter ces ECTS autre part pour rester à 30 ECTS

- Concernant les charges pédagogiques des enseignants SHS

Dans l'hypothèse d'un retrait du champ SHS du S5 la proposition est de reconstruire un projet pédagogique SHS concentré principalement sur la L2 en S3 et S4. Cette opération se ferait à moyens RH constant, les enseignants actuellement en S5 rejoignant ceux de la L2 (Il y aurait 100h à affecter pour E. Macaire, A.de Biase + fiche de poste de Amougou). L'objectif est de changer le mode d'enseignement avec un cours réparti entre 6 enseignants (promotions séparées en 6 et non en 3 comme actuellement) permettant de faire des CM couplés à du terrain en effectifs réduits (groupes de 40 étudiants environ pouvant correspondre à 2 PA de projet). Cette pédagogie pourrait permettre

une meilleure acquisition des contenus par les étudiants ainsi qu'une meilleure transversalité avec les groupes de projets.

Cependant il reste un problème de salle à régler. Les enseignants cherchent des solutions pour trouver des salles hors les murs.

L'administration rappelle que sur l'aspect pratique et administratif, il faut vérifier par rapport à notre accréditation CNESER validé en 2019.

DÉCISION :

La CFVE se prononce en faveur du principe de ce retrait des SHS du S5 à compter de rentrée 2022-2023 et du report des heures sur la L2 à la rentrée 2022-2023.

Un deuxième vote aura lieu lors d'une prochaine CFVE sur les modalités pratiques et techniques de cette mise en œuvre pour la L2 et L3.

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Nombre de votant : 17

- Point sur l'organisation de l'enseignement optionnel exceptionnel de valorisation de l'engagement étudiants.

Point reporté.

- Point sur l'organisation des ½ journées de l'école en débat.

Léa Sattler indique que la question de l'alternance et des doctrines des enseignants TPCAU sont souvent remontées dans les discussions.

Julien Joly indique que la deuxième demi-journée a été fusionnée avec une conférence de Frédérique Aït-Touati

Une demande est ressortie clairement, celle de l'alternance.

Beaucoup d'étudiants ne sont pas venus.

DÉCISION :

Le CFVE maintient les deux prochaines demi-journées. Les comptes-rendus des demi-journées seront diffusés.

4. Admissions PARCOURSUP

- Bilan.

Point reporté.

5. Fonctionnement CFVE (35 mn)

- **Proposition de réunion conjointe CPS plénier/CA le mardi 30 mai 2023** pour présentation/discussion des documents d'autoévaluation de la procédure HCERES

- **Finalisation nomination COPIL Coordinateurs de semestre de Licence :**
S1 (A.Penin ou A.Lapassat) **Vote**
S4 (manque un TPCAU/VT et un STA)
S5 (manque un TPCAU/VT et un STA)
S6 (manque un TPCAU/VT)

Point reporté.

- **Finalisation nomination membres CFVE dans les COPIL :**
COPIL Stratégie numérique : Léa Sattler + un TPCAU/VT + un étudiant CFVE
COPIL Valorisation : un étudiant CFVE
COPIL Bi-cursus (étudiant ?)
COPIL Stages (renouvellement membres)

Point reporté.

- **Commissions/jurys réglementaires**
Commission d'orientation/fin de semestre
Commission de fin de droit
Commission HMONP
Commission d'évaluation des enseignements
Commission de discipline pour les étudiants
+ Jurys réglementaires (Licence/Master/HMO)

Point reporté. Ce point sera traité en bureau inter-instances CA-CPS.

- **Point sur les délégués étudiants et l'implication dans des tâches d'intérêt général pour les enseignants.**

Point reporté.

Il est décidé que la CFVE du 5 juin est reportée au 12 juin à 12h30.

La réunion est close à 15h00.

Prochaine CFVE le 12/06/2023